

39  
24  
7

9 mars 2006

de M. Boisadan Ernest, secrétaire de séance

L'an deux mil six, le neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le trois du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Asensi François, Député-Maire.

Le quorum étant atteint, M. Le Député-Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et quarante cinq minutes.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

M. Le Député-Maire désigne M. Boisadan Ernest, Conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Député-Maire communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 2 février et le 9 mars 2006.

**M. Le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

**06-33 : Avis du Conseil municipal sur le Plan d'exposition au bruit (PEB) 2006**

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle.

A la majorité

**06-34 : Approbation d'une convention entre la ville et les opérateurs de téléphonie mobile, pour un pilotage raisonné du réseau d'antennes-relais de téléphonie mobile**

Question retirée de l'ordre du jour

**06-35 : Régie communale de distribution d'eau - Désignation d'un représentant des usagers appelé à siéger au sein du Conseil d'exploitation**

**PROCEDE** à l'élection d'un nouveau représentant des usagers appelé à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la Régie communale de distribution d'eau, en remplacement de monsieur André Courteaux, à savoir :

Candidat proposé : Monsieur Jean-Louis Robillard  
36 avenue des Chênes  
93290 - Tremblay-en-France.

Est élu à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Louis Robillard.

**06-36 : Partenariat avec la délégation Seine-Saint-Denis de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) pour la redynamisation du commerce du Centre-Ville**

**APPROUVE** le principe d'une convention de partenariat entre la ville et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris délégation Seine-Saint-Denis.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer cette convention, qui sera établie pour une durée d'un an, à partir de la date de signature par les deux parties.

A l'unanimité

**06-37 : Mise en place du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance**

**PROCEDE** à la création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

**APPROUVE** la composition du 1er collègue et du 3ème collègue.

**Composition du 1<sup>er</sup> collège :**

- M. François Asensi : Député-Maire de Tremblay-en-France (Président)
- M. Mathieu Montes : 1er Adjoint au Maire, chargé de la Culture et de la Vie associative
- Mme Henriette Cazenave : Adjointe au Maire, chargée de la Vie des quartiers et du Développement économique, Emploi et formation jeunesse
- M. Raphaël Vahé : Adjoint au Maire, chargé de l'Education
- M. Franck Misson : Adjoint au Maire, chargé des Transports, de la Circulation, de la Sécurité routière
- M. Philippe Fleutot : Adjoint au Maire, chargé du Personnel territorial
- M. Pierre Laporte : Adjoint au Maire, chargé de l'Action sociale - Conseiller général de Seine-Saint-Denis
- Mme Noria Benarbia : Conseillère municipale
- Mme Christine Da Silva : Conseillère municipale
- Mlle Virginie De Carvalho : Conseillère municipale
- Mme Josiane Amblot : Conseillère municipale
- M. Lino Ferreira : Conseiller municipal.

**Composition du 3<sup>ème</sup> collège, dont les membres seront désignés par le Président du CLSPD :**

- un représentant des associations des commerçants,
- des représentants des associations des locataires et des copropriétaires,
- un représentant de l'association des parents d'élèves,
- des représentants des bailleurs sociaux (SCIC et SEMIPFA),
- des représentants des transporteurs,
- des représentants des services municipaux,
- un représentant des délégués départementaux de l'Education nationale.

A l'unanimité

**06-38 : Subvention versée aux établissements scolaires du second degré, au titre de leurs Projets d'Actions Educatives (PAE), pour l'année scolaire 2005-2006**

**VOTE** une subvention d'un montant total de 10.776 € (dix mille sept cent soixante seize euros) au profit des établissements scolaires du second degré mentionnés dans le tableau annexé à la délibération (ces documents sont affichés au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, service Accueil), dans le cadre de leurs Projets d'Actions Educatives (PAE), pour l'année scolaire 2005-2006.

A l'unanimité

**06-39 : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville et le comité local du secours populaire de Villepinte**

**APPROUVE** la convention de partenariat à passer entre la ville de Tremblay-en-France et le comité local du secours populaire de Villepinte et **AUTORISE** monsieur le Député-Maire à la signer.

A l'unanimité

**06-40 : Versement d'un acompte sur la subvention municipale de fonctionnement aux associations sportives de la ville pour l'année 2006**

**VERSE** un acompte aux associations sportives ci-dessous, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée pour l'exercice 2006 :

<u>Associations sportives</u>	<u>Acomptes</u>
- Apollo Club de Tremblay	1.274,00 €
- Association Pongiste Sevrans Tremblay	752,00 €
- Archers du Vert-Galant	1.111,00 €
- Boxe Française 93	649,00 €
- Budaï-shin-Kaï (Aïkido)	420,00 €
- Dojo Jigoro Kano de Tremblay	3.188,00 €
- Tremblay Boxing Club	1.006,00 €
- Entente 4.V.M.Colombophilie	255,00 €
- Full Kick Boxing	1.109,00 €
- Grimpe Tremblay Dégaine	1.141,00 €
- Gym. Et Joie 3 <sup>ème</sup> Age	356,00 €
- Gym. Rythme Amitié Souplesse 3 <sup>ème</sup> Age	341,00 €
- Gym. Volontaire « Vivre Mieux »	1.206,00 €
- Les Copains d'abord	489,00 €
- Le Roseau V (Viet Vo Dao)	717,00 €
- Les Fins Hameçons du Sausset	447,00 €
- Section Tremblaysienne de Tarot	390,00 €
- Team Cycliste 93	339,00 €
- USBSD Cyclisme	511,00 €
- USBSD Cyclotourisme	341,00 €
<u>Total</u>	<u>16.042,00 €</u>

A l'unanimité

**06-41 : Approbation d'une convention financière à passer avec la ville de Villepinte, relative aux travaux d'aménagement du Chemin du Loup**

**APPROUVE** les clauses de la convention financière relative aux travaux d'aménagement du Chemin du Loup, à passer avec la commune de Villepinte.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer cette convention et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**06-42 : Personnel communal - Rémunération des stagiaires-étudiants**

**APPROUVE**, pour les stagiaires-étudiants de haut niveau (BAC 2 à 6), le versement d'une indemnité de stage d'un montant correspondant à 65 % du SMIC brut mensuel actuel.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué, à signer la convention tripartite à passer entre chaque candidat retenu, son école ou son université et la ville.

A l'unanimité

**QUESTIONS SANS RAPPORTEUR**

**06-43 : Finances communales - Décision modificative du 9 mars 2006**

**VOTE** la décision modificative s'équilibrant :

**en Fonctionnement**

- Dépenses :	205 759 €
- Virement à la section d'investissement	-184 018 €
- Recettes	21 741 €

**en Investissement**

- Dépenses :	4 236 847.74 €
- Virement de la section de fonctionnement	-184 018.00 €
- Recettes	4 420 965.74 €

tel que décrit dans le tableau annexé à la délibération (ces documents sont affichés au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, service Accueil).

A l'unanimité

**06-44 : Facturation à l'UNSS Handball des repas fournis par le SIRESCO lors du championnat de France 2005**

**DECIDE** de prendre en charge le règlement de la facture émanant du SIRESCO concernant ces prestations de restauration, dans le cadre de la contribution mensuelle versée au SIRESCO.

**DIT** que les facturations d'un montant correspondant seront établies par la ville de Tremblay-en-France en direction de l'association Handball UNSS.

A l'unanimité

**06-45 : Approbation d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la SAGE pour la construction de 50 logements locatifs, programme dénommé résidence du Chemin Vert**

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 2 à la convention passée avec la SAGE pour la construction du programme résidence du Chemin Vert.

**PRECISE** que la somme de 189 442,06 € (cent quatre vingt neuf mille quatre cent quarante deux euros et six centimes) sera versée à la SAGE pour moitié (soit 94 721,03 €) en 2006 et le solde en janvier 2007.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint dans l'ordre des nominations, à signer cet avenant n° 2.

A l'unanimité

**06-46 : Régie communale de distribution d'eau - Demande de prêt à taux 0 auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le programme 2006 de remplacement des branchements en plomb dépendant de la Régie communale de distribution d'eau**

**SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un prêt à taux 0 sur 15 ans, sur 50% du montant des investissements de l'année 2006, pour réaliser le remplacement des branchements en plomb du domaine de la Régie communale de distribution d'eau.

A l'unanimité

**06-47 : Marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement par chemisage - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :**

**- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché et tout document s'y rapportant**

**AUTORISE** monsieur le Député-maire à signer ce marché « Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement par chemisage - Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 » avec la société TELEREP, pour un montant minimum et maximum annuel compris entre 100 000 € HT et 350 000 € HT ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**06-48 : Approbation d'une convention à passer avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, relative à l'entretien des espaces verts du Centre d'information et d'orientation de Tremblay-en-France**

**APPROUVE** les clauses de la convention à passer avec le représentant du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'entretien des espaces verts du Centre d'information et d'orientation de Tremblay-en-France.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer cette convention et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**06-49 : Approbation de l'avenant n° 4 au marché relatif à l'extension du complexe sportif Jean Guimier, à passer avec la société EGCM**

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 4 relatif au marché « Extension du complexe Jean Guimier », portant changement de dénomination de l'entreprise EGCM et de forme juridique, qui s'appelle désormais DEMATHIEU et BARD Bâtiment Ile-de-France.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**06-50 : Approbation de l'avenant n° 4 relatif au marché d'exploitation de chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, à passer avec la société ELYO**

Question retirée de l'ordre du jour

**06-51 : Marché relatif à l'acquisition d'articles et de produits d'entretien et d'hygiène :**

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché et tout document s'y rapportant

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer ce marché ainsi que tout document s'y rapportant avec le candidat retenu par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- l'offre de la société ALLO DICS, pour un montant de :
  - 80.000 € HT ( 95.680 € TTC) minimum,
  - 320.000 € HT (382.720 € TTC) maximum.

A l'unanimité

**06-52 : Marché relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments, matériels et équipements communaux :**

- Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché et tout document s'y rapportant, avant le lancement de la procédure

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer ce marché et tout document s'y rapportant, avec les candidats qui seront retenus par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- Lot n° 1, pour un montant de :
  - 15 000 € HT (17 940 € TTC) minimum
  - 60 000 € HT (71 760 € TTC) maximum.

- Lot n° 2, pour un montant de :
  - 15 000 € HT (17 940 € TTC) minimum
  - 60 000 € HT (71 760 € TTC) maximum.

- Lot n° 3, pour un montant de :
- 100 000 € HT (119 600 € TTC) minimum
- 400 000 € HT (478 400 € TTC) maximum.

A l'unanimité

**06-53 : Approbation de l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien ménager des bâtiments et équipements communaux, à passer avec la société ANER pour le lot 1**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 au lot 1 à passer avec la société ANER, pour un montant de :

- 4.170,00 € HT, soit 4.987,32 € TTC par mois.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

**DIT** que le seuil maximum du marché reste inchangé.

A l'unanimité

En fin de séance, lecture d'une communication sur « la grippe aviaire » est faite par le médecin directeur du pôle de santé de la ville.

**La séance est levée à vingt heures et dix minutes**

**Le secrétaire de séance :**

**M. Boisadan Ernest**

--oOo--